

**Compte-rendu
De
L'Assemblée Générale
De**



*Session 1 : Le 19 Juillet 2005 de 19 h05 à 21 h00
Session 2 : Le 04 Septembre 2005 de 14h50 à 20h
Session 3 : Le 05 Septembre 2005 de 18h30 à 19h07*

<i>Etait présent</i>			
	John		
	Limax		
	Marchal67		
	Fande		
<i>N'était pas présent</i>			
	Cyberdoc		

Nombre d'adhérent présent à la réunion : 4

Sujet évoqué durant cette première session de l'Assemblée :

De 19h09 à 21h00

- ⇒ Le point sur l'année de Juillet 2004 à Juillet 2005
 - ⇒ Mini rapport Financier de Juillet 2004 à Juillet 2005
 - ⇒ Evaluation de la situation de la WebRadio durant la prochaine année.
 - ⇒ Explication et vote du projet de limax pour Juillet / Août 2006
 - ⇒ Election d'un Bureau exécutif (Poste de secrétaire et secrétaire adjoint seulement)
- 21h00 fin de la première partie de la réunion

I) Premier sujet :

Le point sur l'année de Juillet 2004 à Juillet 2005

13 Juillet 2004 : Création de l'association par John

30 Juillet 2004 : Déclaration de l'association auprès de la préfecture de police

20 Décembre 2004 : La société OVH prête un serveur relais a la radio

23 Décembre 2004 : La version 2 du site ouvre ses portes

26 Décembre 2004 : Arrêt des lives sur la radio

17 Février 2005 : Ouverture du nom de domaine radiofrhub.fr

11 Mars 2005 : Arrivé de la rubrique Goodies sur le site

19 Juillet 2005 : Première Assemblée Générale Ordinaire

II) Second sujet :

Mini rapport financier de Juillet 2004 à Juillet 2005

Au lancement de la radio le budget de l'association été de 60€, actuellement le compte de l'association compte 286€, grâce à ses adhérents et ses animateurs.

III) Troisième sujet :

Evaluation de la situation de la WebRadio durant la prochaine année.

Partie I : Financement

1^{er} problème :

⇒ le tarif de la SACEM pour la diffusion

Solution proposée :

- ⇒ pour faire payer moins cher les animateurs faire payer environ 35€ aux adhérents.
- ⇒ demander une aide de l'état pour aider la radio.

1^{er} Amendement : faire une autre réunion concernant les démarches à effectuer pour avoir la subvention de l'état.

Partie II : Les Partenaires

1^{er} problème :

⇒ Pas assez de partenaire

Solution proposée :

- ⇒ Chercher de nouveaux partenaires
- ⇒ Faire de la promotion de pub sur plein de site, forum, hub
- ⇒ Facilité l'écoute de la radio sur les sites partenaires (Player)

Explication et vote du projet de limax pour Juillet / Août 2006

Partie III : Les évènements

Proposition de Limax :

- ⇒ *Sponsorisé une technival en Corse*
- ⇒ 30/40% des ventes pour la radio

vote : positif

IV) Quatrième sujet :

Election du bureau exécutif

Pseudo	Candidat pour le poste de			
	Vice-Président	Secrétaire	Secrétaire Adjoint	Trésorier
Limax	X			
Fande	X	X	X	X
Cyberdoc				
Marchal67	X	X	X	
John				X

Résultat des votes pour le poste de Secrétaire :

- ⇒ Fande : 3 votes
- ⇒ Marchal : 0 votes

Dans le poste de secrétaire est nommé **Fande** et **Marchal** est nommé secrétaire adjoint

Fin de la première partie de l'Assemblée Générale de l'association Radio French Hub

La 2^{ème} partie de la réunion se déroulera le 04 septembre 2005 dès 14h50.

Sujet évoqué durant cette deuxième session de l'Assemblée :

De 14h50 à 20h00

- ⇒ Evaluation du problème de l'achat d'un nouveau pc pour le studio principal
- ⇒ Les propositions d'amendements sur l'organisation de la webradio et vote de ceux-ci
- ⇒ Vote des amendements Animateur et Adhérent
- ⇒ Vote sur la tarification d'une nouvelle adhésion / ré adhésion / poste animateur
- ⇒ Proposition de projets sur le site
- ⇒ Election d'un second représentant de la webradio auprès des Hubs Francophones
- ⇒ Proposition de nouvelles émissions

V) Cinquième sujet :

Evaluation du problème de l'achat d'un nouveau pc pour le
studio principal

Situation :

Seb qui tient actuellement le studio principal nous à fait part qu'il souhaite acheter un deuxième pc pour le studio principal.

Solution trouvé par l'Assemblée :

Aucune solution financière ne peut être prise, ce problème n'a rien à voir avec la webradio, aucune aide ne pourra être demandez au adhérent de ce faite !

Mais une solution technique à était trouvé, cela constituera à partagé le studio principal.

Nous avons créés un vote pour ce projet, résultat du vote :

Vote : positive

Suite à ce vote le studio principal sera bien partagé entre Seb, Migou + Limax en cas de secours

VI) Sixième sujet :

Les propositions d'amendements sur l'organisation de la webradio
et vote de ceux-ci

I) Proposition :

- ⇒ Faire un espace sur le forum pour faire voté les amendements des membres
- ⇒ Création d'un organigramme en groupe bien distinct

Partie I : Proposition de l'espace pour le forum

Cette proposition à était voté, résultat du vote :

Vote : positive

Partie II : Création de l'organigramme

Cette proposition à était voté et approuvé

Voici les groupes :

Module Animateur

Module Adhérent

Module Contact

Module Technique

Module Hub

Module Animateur : le module animateur est divisé en 3 sous groupe.

- ⇒ *groupe 1 : studio principal*
 - ⇒ *groupe 2 : technicien animation*
 - ⇒ *groupe 3 : simple animateur*
-

Module Adhérent : le module adhérent est divisé en 3 sous groupe

- ⇒ **groupe 1 : Bureau exécutif**
 - ⇒ **groupe 2 : adhérents simple**
 - ⇒ **groupe 3 : les membres d'honneur de l'association**
-

Module Contact : le module contact est divisé en 4 sous groupe

- ⇒ **groupe 1 : Contact généraux**
 - ⇒ **groupe 2 : Contact partenaire**
 - ⇒ **groupe 3 : Contact Hub**
 - ⇒ **groupe 4 : Contact Extérieur**
-

Module Technique : le module technique est divisé en 5 sous groupe.

- ⇒ **groupe 1 : Technicien animation**
 - ⇒ **groupe 2 : Technicien serveur**
 - ⇒ **groupe 3 : Contact technique**
 - ⇒ **groupe 4 : Technicien Web**
 - ⇒ **groupe 5 : Technicien script et Bot**
-

Module Hub : le module hub est divisé en 3 sous groupe

- ⇒ **groupe 1 : Contact Hub (partenariat)**
 - ⇒ **groupe 2 : Hubmaster et Op**
 - ⇒ **groupe 3 : Hubber**
-

VII) Septième sujet :

Vote des amendements Animateur et Adhérent

I) Modes de paiement

Les modes de paiement actuel ont été voté et resteront donc inchangé

II) Contrat animateur

Suite à un vote, voici ce que nous avons décidé

Les membres d'un an ayant payer sa cotisation animateur devient au bout d'un an sans vote préalable des membres de l'association et des membres du bureau exécutif, membre d'honneur de l'association sous réserve qu'il reste animateur durant toutes la durée et a droit a une période d'absence continu d'un mois complet (à l'antenne).

VIII) Huitième sujet :

Vote sur la tarification d'une nouvelle adhésion / ré adhésion / poste animateur

I) Tarification d'une nouvelle adhésion

La tarification d'une nouvelle adhésion à était voté pour qu'elle ne soit ni trop forte, ni peu élevé. Son prix était de 30€, suite au vote, le prix d'adhésion est fixé à 35€.

II) Tarification d'une ré adhésion

Le montant d'une ré adhésion est fixé au prix de 30€.

III) Tarification d'une adhésion au poste animateur

Tout animateur sur la webradio devra payer une cotisation de 120€ soit 10€ par mois et payable tous les 3 mois.

Si toutefois l'animateur anime depuis plus d'un an sur la webradio il pourra devenir membres d'honneur sur décision et vote du bureau exécutif.

Les droits des membres d'honneur :

- ⇒ un droit a l'accès op sur le chat irc de la webradio
 - ⇒ un droit a accès privé sur le forum
 - ⇒ droit à un vhost
 - ⇒ un droit de 10Mo au lieu de 15Mo d'hébergement Web
 - ⇒ 5 redirections mail
 - ⇒ il pourra voter si on lui en demande
 - ⇒ il pourra personnaliser son T-shirt mais aura une couleur unique défini
 - ⇒ un membre d'honneur peut assister a toutes les réunions associative mais pour certaines réunions et sous la décision de 3/4 des adhérents seuls certains membres d'honneur ou pas du tout peuvent y assister.
 - ⇒ un membre d'honneur ne peu se présenter en tant que candidat dans aucun des postes concernant le bureau exécutif et par la même occasion ne peu voter pour l'élection d'un des candidats.
-

VIII) Neuvième sujet :

Proposition de projets sur le site

I) Proposition

- ⇒ Systeme de carte d'adhérent
- ⇒ Blog
- ⇒ Player live en flash
- ⇒ Player en logiciel exécutable
- ⇒ Préparation d'une rubrique Equipe

II) Réponse de l'Assemblée

1) Carte Adhérent

Le système de carte est très pratique pour quand il y 'aura des événements qu'on puisse se reconnaître entre nous et que ça ne soit pas quelqu'un d'autre qui y aille à notre place.

Problème : la machine qui permet de faire cette carte coûte 1915€ HT, une solution à été proposé : Essayer de faire un partenariat avec une imprimerie pour avoir des prix sur les cartes qu'on ira faire chez eux, et de faire payer tout membres qui perdrait sa carte pour la remplacé.

2) Blog

Le système de journal Internet appelé aussi « Blog » pourra être utilisé par chaque adhérent pour parler de ce qu'il souhaite et des « Blog animateur » où les animateurs pourront indiquer des informations sur leur(s) émission(s).

Suite à un vote positive sur cette idée de « Blog » nous allons décider d'essayer de réalisé ce projet.

3) Player live pour le site en flash

Une proposition de Player pour nous écouté en flash nous à était proposé par John, cette idée à était retenu depuis un petit moment, suite à un vote, nous allons essayer de faire ce Player.

4) Player en logiciel exécutable

Cette proposition de Player en tant que logiciel vient de Fande, cela fera de la pub pour la webradio, en simplifiant l'écoute de tous.

Vote : positif, nous allons essayer de le réalisé.

5) Préparation d'une rubrique Equipe

Dans cette rubrique les animateurs et adhérents auront une carte virtuel avec photo, mail et fonctions dans la webradio sur le site afin d'être présenter aux différents visiteurs du site.

Vote : Positif, en cours de réalisation

X) Dixième sujet :

Election d'un second représentant de la webradio auprès des Hubs Francophones

Les candidats :

- ⇒ Fande
- ⇒ Max

L'assemblée vote et élit Fande en tant que représentant secondaire de la webradio sur les Hub Francophone

XI) Onzième sujet :

Proposition de nouvelles émissions

Fande propose à l'Assemblée l'émission du JR.fr, un journal d'information fourni par la société du JR.FR

Vote : positif

Sujet évoqué durant cette troisième session de l'Assemblée :

De 18h30 à 19h07

⇒ Élection du Trésorier, Trésorier adjoint, Vice-président, Président

I) Poste de Trésorier

Candidat :

⇒ Fande

⇒ John

Vote : avec 3 voix pour Fande, Fande devient donc Trésorier et John est nommé au poste de Trésorier Adjoint

II) Poste de Vice Président

Candidat :

⇒ Fande

⇒ Max

⇒ Marchal

Vote : avec 3 voix pour Max, Max devient donc Vice Président.

III) Président

Candidat pour être président :

⇒ John (réélection)

Vote : avec 3 voix John est réélu Président

Fin de la dernière partie de l'Assemblée Générale de l'association Radio French Hub

Mise à Jour Des Statuts De L'Association



I – L'Association

Article 1^{er}

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « **RADIO FRENCH HUB** »

Article 2

Cette Association à Pour Objet :

- Web Radio Française unissant Radio, Internet, et Hub (réseaux de discussions francophone).
- Nous utilisons par le biais de programmes Internet les technologies de diffusion : Le « Streaming ».
- Nous désirons apporter divertissement, Informations, Interactivité auprès des auditeurs, des utilisateurs se trouvant sur les réseaux francophones et surtout des Internautes.
- Des actions comme soirée, participation et sponsoring de la part de la Web Radio envers d'autres œuvres : Joueurs sur réseaux, Soirée Associative...

Article 3

Le siège social est fixé à :

Radio French Hub
6 Square de la Gascogne
75020 Paris.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4

La durée Associative est illimitée.

II – Les Membres

Article 5

L'Association se compose de membres fondateurs, membres d'honneur, membres animateurs, membres adhérents et membres adhérents Hub.

Les Membres Fondateurs sont :

- Jonathan Cohen
- Gladys Sroussi

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association et après validation du Bureau, ils sont alors dispensés de cotisations.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme de 35 Euros la première année puis à décision du bureau quant aux montant des versements post 1^{er} année elle à été fixé pour une ré-adhésion par décision des adhérents à 30€.

Sont membres adhérents les membres utilisant les services proposés par l'Association **Radio French Hub** et versant une cotisation fixée annuellement par le Conseil d'Administration.

Sont membres adhérents Hub les membres en possession d'un réseau francophone de discussion et disposant des services fourni par l'Association **Radio French Hub** tel : Bot ... et sont dispenser de cotisations mais peuvent à tout moment envoyer des cotisations pour aider l'Association.

Article 6

L'Association **Radio French Hub** possède le droit de refuser une demande d'Adhésion (membres et Hub), Cette décision sera prise par le Conseil d'Administration n'étant pas motivée et sans appel.

Article 7

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission ;
- b) Le décès physique ou dissolution de la personne morale ;
- c) Le non payement de la cotisation annuelle s'il y a lieu
- d) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non respect du règlement intérieur ou d'autres motifs graves, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8

Les membres mineurs feront valoir eux-mêmes leur droit de vote lors des Assemblées Générales.

Article 9

L'Association est dirigée par le conseil de 2 à 6 membres, élus pour un an par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles sans limitation.

Le conseil d'Administration choisit parmi ses membres obligatoirement :

- 1°) Un Président ;
- 2°) Un ou plusieurs Vice-présidents ;
- 3°) Un secrétaire, et, s'il y a lieu un secrétaire adjoint ;
- 4°) Un trésorier et, si besoin est, un trésorier adjoint.

En cas de vacances, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Son remplacement sera effectué à la prochaine Assemblée Générale.

Tout membre du Conseil d'Administration qui, sauf excuses, n'aura pas assisté à 2 réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

III – Réunion et Assemblées

Article 10

Le conseil d'administration se réunit au moins 2 fois par an sur convocation du président ou à la demande du quart des membres.

Les décisions sont prises à la majorité ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 11

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association **Radio French Hub**, à jour de leur cotisation ; elle se réunit chaque année en Septembre ou Octobre.

Le Secrétaire convoquera au moins 15 jours avant l'Assemblée les membres de l'Association **Radio French Hub** ; l'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Celles-ci pourront être envoyées par le biais du format électronique (E-mail).

Le Président, assisté des membres du bureau, présidera de l'Assemblée et exposera la situation morale de l'Association.

Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement au scrutin secret, les membres du conseil d'administration sortant.

Ne doivent être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour (1).

Article 12

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 11(1). Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Article 13

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

VI – Fonctionnement et ressources de l'Association

Article 14

Le Conseil d'Administration est responsable du fonctionnement général de l'Association **Radio French Hub**.

Les dépenses et les recettes de l'Association sont ordonnancées par le Trésorier.

L'Association **Radio French Hub** est représentée en justice et dans les actions de la vie civile par le président.

Article 15

Les ressources Annuelles de l'Association **Radio French Hub** comprennent :

- Les cotisations des membres.
- Les subventions de l'Etat, des régions, des départements et des communes ou de toute autre organisme public.
- Les sommes perçut en contrepartie des prestations fournies par l'Association et/ou des soirées organisées par l'Association.
- Toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

V- Dissolution

Article 16

En cas de Dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

Fait à Paris, le 05 Septembre 2005 (pour la mise à jour du bureau exécutif précédemment le 12 Juillet 2004), en deux exemplaires et approuvés en Assemblée Générale.

Le Président
Cohen Jonathan

Le Vice Président
Maxence Dufour

Le Trésorier
Anthony Jouhannet

Le Trésorier Adjoint
Cohen Jonathan

Le Secrétaire
Anthony Jouhannet

Le Secrétaire Adjoint
Robert Marchal